

Rapport sur la réunion informelle des Directeurs de l'état civil africains tenue le 9 décembre 2017 à Nouakchott (Mauritanie)

La Commission économique pour l'Afrique a organisé une réunion des directeurs de l'état civil africains pour donner suite aux débats qui avaient eu lieu à la réunion d'experts et à la quatrième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenues du 4 au 8 décembre 2017. Cette réunion, à laquelle 28 pays africains ont pris part, a été présidée par le Directeur de l'état civil de la Mauritanie. Des représentants de la CEA et le Conseiller juridique de l'UA y ont également participé aux côtés d'autres délégués dont la liste est jointe au présent rapport.

Le représentant de la CEA a réaffirmé l'importance qu'il y avait à créer une commission des directeurs de l'état civil, tel que préconisé à la Conférence, afin de faciliter la mise au point et l'amélioration des systèmes CRVS dans les États membres. Il a ajouté que les directeurs de l'état civil devraient travailler en étroite collaboration avec les directeurs des bureaux nationaux de la statistique qui sont organisés en Comité des directeurs généraux et en Commission africaine de statistique dans le cadre de la CUA et de la CEA respectivement. Le conseiller juridique de la CUA a informé les participants de la procédure et des démarches nécessaires pour créer la Commission des directeurs de l'état civil africains dans le cadre de la Commission de l'UA afin qu'elle puisse relever officiellement de la Conférence des ministres.

Les trois principaux résultats issus de la réunion sont les suivants :

- i) Mise en place du Comité Intérimaire de la Commission des directeurs de l'état civil africains :** La réunion, présidée par le Directeur de l'état civil de la Mauritanie, a demandé que le groupe de travail établi à Victoria Falls soit élargi à un représentant de l'Afrique de l'Est et un représentant de l'Afrique de l'Ouest et qu'il serve de comité intérimaire des directeurs de l'état civil. L'Ouganda et la Guinée Conakry ayant été désignés à cet effet, le comité intérimaire a été formé par acclamation. La principale tâche du Comité intérimaire consiste à formaliser rapidement la Commission des directeurs de l'état civil et à travailler avec le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique sur d'autres initiatives d'amélioration des systèmes CRVS.
- ii) Accélération de la mise en place de la Commission des directeurs de l'état civil africains :** Le Comité intérimaire a établi un projet de feuille de route, assorti d'un calendrier, indiquant les mesures à prendre pour soumettre rapidement aux chefs d'État et de gouvernement une demande tendant à l'établissement d'un comité de la science et de la technologie autonome chargé de l'enregistrement des faits d'état civil :
 - a) Le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique situé à la CEA devra, au plus tard à la mi-janvier 2018, établir une note conceptuelle calquée sur le modèle employé par la CUA ;
 - b) Le Comité intérimaire devra, au plus tard à la mi-février, examiner la note conceptuelle et d'autres documents pertinents et en achever la mise au point ;

c) Le Président du Comité intérimaire devra envoyer la note conceptuelle aux pays ayant participé à la première réunion des directeurs de l'état civil africains. Ces pays la transmettront par la voie diplomatique à leurs ambassadeurs accrédités à Addis-Abeba, ceux-ci étant chargés de l'élaboration des documents à soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. En outre, les ambassadeurs inviteront leurs divers ministres à solliciter l'appui de leurs chefs d'État ou de gouvernement respectifs. L'objectif est d'accélérer la soumission des documents nécessaires pour inscrire la question à l'ordre du jour de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine prévue pour juillet 2018 ;

d) Le Comité intérimaire s'emploiera également à faire en sorte que les pays, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs accrédités à Addis-Abeba, fassent inscrire la question à l'ordre du jour de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine prévue pour juillet 2018. Si nécessaire, le Comité intérimaire se rendra à Addis-Abeba avant la fin de février 2018 pour solliciter l'appui des ambassadeurs ;

e) Le Comité intérimaire effectuera une visite de suivi à Addis-Abeba pour solliciter l'appui des ambassadeurs s'il y a lieu ;

f) Les résultats de cet effort devraient être connus au plus tard en mai 2018.

iii) Prochaine réunion (informelle) de la Commission des directeurs de l'état civil africains. Les participants ont jugé d'un commun accord que la Commission des directeurs de l'état civil africains devrait continuer de se réunir comme groupe d'experts ou association. Dans cet esprit, ils ont convenu des deux points ci-après :

a) La Commission des directeurs de l'état civil africains devrait se réunir en 2018. Elle ne soumettra pas officiellement ses délibérations et ses recommandations à la Conférence des ministres, comme l'a clairement indiqué la CUA, mais ses membres rendront compte des résultats de la réunion à leurs divers ministres ;

b) Lors de la réunion d'experts, certains directeurs des bureaux nationaux de la statistique ont mal compris la nature de la Commission envisagée. Le système CRVS est une initiative nationale et doit être considéré comme telle. Les directeurs de l'état civil vont assurer le suivi de cette question et trouver un terrain d'entente avec les bureaux nationaux de la statistique et les autres parties prenantes clés sur la nécessité d'envisager les systèmes CRVS nationaux de façon holistique dans leurs pays respectifs.